



## Espèces fauniques aquatiques invasives

Écosystème

### ***Bassins versants rivières Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska et Fouquette***

#### *Situation*

Sur le territoire de l'OBAKIR, on retrouve des **espèces invasives** qui entrent en compétition avec les espèces **indigènes** présentes dans les plans d'eau. Ces invasions biologiques surviennent lorsqu'un organisme arrive dans un milieu situé en dehors de son aire de distribution d'origine et dans lequel il est capable de s'y établir (Thibault, 2010). C'est le cas de la truite-arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) et de la barbotte brune (*Ictalurus nebulosus*).

#### Truite arc-en-ciel

Native de la côte ouest de l'Amérique du Nord, la truite arc-en-ciel est reconnue comme étant l'espèce d'eau douce froide la plus répandue au monde (Thibault, 2010). Sur le territoire, des spécimens ont été capturés dans la rivière Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska et Fouquette.

La présence de la truite arc-en-ciel risque d'affecter les **salmonidés** indigènes des plans d'eau du territoire de l'OBAKIR tels que le saumon et l'omble de fontaine, et ce, à plusieurs niveaux (alimentation, aire de reproduction, maladies). La truite arc-en-ciel est un grand prédateur qui s'alimente des œufs et des juvéniles du saumon et de l'omble de fontaine. De plus, bien qu'elles ne fraient pas en même temps, ces trois espèces utilisent le même type d'habitat de reproduction. Frayant la première (printemps-été), la truite arc-en-ciel peut modifier et altérer les lieux pour les autres espèces frayant à l'automne. C'est aussi une espèce qui est fortement infestée par une grande variété de parasites. Son arrivée dans un cours d'eau risque de s'accompagner de l'arrivée de ces parasites et maladies rendant vulnérables les espèces indigènes. Étant plus tolérante que les autres salmonidés aux variations de pH, de salinité et de température, une dégradation du milieu risque de favoriser son développement au détriment des autres (Thibault, 2010). Ainsi, avec les changements climatiques anticipés, on peut s'attendre à une augmentation de la température des cours d'eau, favorisant les espèces plus tolérantes que les espèces d'eau fraîche.

Bien qu'aujourd'hui les ensemencements de la truite arc-en-ciel se fassent avec des spécimens stériles, ces derniers peuvent tout de même entrer en compétition pour les habitats et la nourriture (Thibault, 2010).

## FICHE 20

### Espèces fauniques aquatiques invasives

Écosystème

#### ***Bassins versants rivières Saint-Jean, Ouelle, Kamouraska et Fouquette***



#### Barbotte brune

La barbotte brune a été introduite malencontreusement dans des plans d'eau où elle est devenue une espèce compétitrice pour d'autres poissons même s'il s'agit d'une espèce indigène au Québec (Bernatchez et Giroux, 2000). Elle a été localisée à la Pourvoirie des Trois lacs (lac aux Loutres). C'est un poisson très résistant à la dégradation de son milieu (faible oxygène, température élevée).

La principale problématique est qu'elle se nourrit des œufs des autres espèces dans le fond des plans d'eau. L'omble de fontaine qui est l'espèce convoitée par la pêche sportive dans la Pourvoirie des Trois lacs peut subir les effets de cette prédation.

#### *Causes courantes*

La truite arc-en-ciel a été introduite afin d'ensemencer les plans d'eau pour favoriser la pêche sportive et les invasions se sont produites depuis l'amont du Saint-Laurent vers l'aval (Thibault, 2010).

#### *Initiatives entreprises connues à ce jour afin de limiter la propagation des espèces fauniques aquatiques invasives*

- Depuis 2010, le MFFP sollicite les pêcheurs sportifs à enregistrer leurs captures de truite-arc-en-ciel. Ces données serviront à élaborer un plan d'action qui permettra une gestion durable et cohérente de cette espèce sur l'ensemble du territoire québécois.

#### *Limites du diagnostic*

- Manque de connaissances sur la localisation des espèces invasives sur l'ensemble du territoire de l'OBAKIR.

#### *Les pistes d'action*

- Sensibiliser les ministères, les pisciculteurs et les pêcheurs sur les différentes espèces invasives pouvant coloniser les cours d'eau du territoire de l'OBAKIR.
- Encourager la mise en place des mesures du plan d'action du MFFP.